

**Vents du Morvan**

Maison du parc du Morvan

58230 Saint Brisson

SIRET: 44056532300019

**Observations sur le projet de la charte forestière de territoire du**

**Morvan**

*Par Jean-Claude Perraudin 29/8/2016*

Economie générale du document.

Autant les éléments du diagnostic et les pistes de réflexions du document projet charte sont bien rédigés, autant certains des arguments semblent infondés et l'économie générale du projet paraît très tournée vers les attentes des acteurs professionnels de la filière bois. Elle ne prend pas de précautions suffisantes sur tous les aspects visant à limiter des énormes impacts négatifs d'une exploitation intensive de la forêt sur la qualité des paysages, la fertilité des sols, les ressources en eau, les conditions de circulation dans le massif aussi bien pour les activités de plein air que pour les usagers des routes, les conditions de travail des salariés de ce secteur d'activité.

Observations sur des affirmations discutables:

1-p2 : *la part des peuplements résineux est stabilisée depuis 10 ans.* Oui mais parce que le déboisement concerne principalement les coupes de résineux et non pas du fait de la réimplantation de feuillus.

2-p2 : *une évolution vers plus de valeur ajoutée.* Certainement pas et il s'agit d'une question récurrente cruciale pour l'économie forestière française avec encore plus d'acuité pour le massif du Morvan.

→Le Morvan est exportateur net de bois-matières premières. Quelle est la part réelle des flux monétaires engendrés par le bois produit dans le Morvan, restant sur son territoire ? En ventes de bois relativement peu car les propriétaires particuliers ne sont pour beaucoup plus résidents permanents dans le Morvan, les établissements investisseurs ont pour vision unique la rentabilité financière et les collectivités publiques détentrices de bois, les considèrent trop comme un appoint de leurs insuffisantes ressources budgétaires. Or l'exploitation intensive des forêts génèrent hors bilan d'exploitation du secteur, des charges directes assumées par les collectivités (voiries, entretien) et de fortes aménités négatives externes (selon le langage spéculatif d'économistes) qui, bien que non chiffrables, n'en méritent pas moins d'être prises en compte : érosion et dégradation de la qualité des sols, impacts sur la biodiversité, les cadres de vie paysagers, volumes utiles et qualités de la ressource en eau. Il serait intéressant que des travaux soient diligentés par le comité scientifique du Parc pour établir les données économiques de la filière forêt-bois en Morvan. Un indicateur mérite réflexion. Les emplois de cette filière en région Bourgogne concernaient 12000 personnes, le Morvan ne représente que 10% de ces emplois alors que sa surface boisée occupe 30% du territoire forestier bourguignon. En clair, le Morvan occupe une place majeure dans le secteur primaire de cette filière mais détient une position tout à fait marginale et en régression relative dans les activités des secteurs secondaires et tertiaires qui sont (ou étaient) pourvoyeurs de valeur ajoutée.

→La part plus importante des résineux (de qualité type douglas) recherchés par le commerce, au détriment des feuillus de futaies morvandelles de basse qualité pénalisée par l'atonie du marché du bois énergie, stimule à court terme l'exploitation de ses forêts mais est lourde de menaces sur les types d'occupation des espaces qui suivront les coupes à blanc et sur les dégâts collatéraux pour l'environnement et les populations résidentes ou touristiques.

→Les sylvicultures à créneaux spécifiques, comme les pépinières et le sapin de Noël, fixent mieux les emplois et la richesse produite.

P4 : *Acceptabilité des pratiques forestières par les habitants (manque les touristes).*

Il est pour le moins curieux de reconnaître que le rôle de la charte est « d'apaiser le ressenti lié à la mise en œuvre de certains choix sylvicoles » désastreux pour le Morvan. A lire les observations de Lucienne Haese, où sont « les résultats très positifs » des chartes passées ?

P6 et 7 : *les enjeux des changements climatiques et les conséquences des coupes rases avec le pic de récolte.*

Ces deux points cruciaux sont bien explicités. Comme dans les chartes précédentes, les actions tournent plus autour d'actions de sensibilisation et d'expérimentation pour ne pas froisser la filière, alors que seules des remises en cause intégrales des modes d'exploitation et de gestion de la ressource peuvent répondre aux défis énoncés. Il faut être conscient que la pérennité de la sylviculture résineuse est compromise par succession de plantations de mêmes essences sur les mêmes parcelles (appauvrissement des sols, érosion, nuisibles) (constat fait dans les pays d'Amérique et d'Europe du Nord, les massifs alpins).

P 7 : *Le Morvan et l'aval de la filière.*

Le Morvan est très dépendant des entreprises régionales extérieures. Or des menaces fortes pèsent sur leur insuffisante capacité à répondre aux conditions concurrentielles actuelles imposées par les nouvelles données du marché du bois. Comment anticiper une mise en liquidation de grands opérateurs du sciage de la région?

Bas P7 et P8 : *conclusions*

En tout point excellentes en pertinence.

Pistes pour de nouvelles propositions :

Action 1.1. P10-11

Il est regrettable de constater que ce volet vise surtout à culpabiliser les usagers non professionnels de la forêt sans aucune disposition visant à faire prendre en compte par les forestiers, les forts enjeux de développement touristique que comportent des massifs bien entretenus et accueillants. Les propriétaires, les collectivités et l'ONF auraient tout intérêt à initier des démarches de valorisation collatérale à la seule exploitation. C'est un immense chantier qui est à développer. Le réchauffement climatique impactera la localisation des activités de séjours loisirs ou vacances car des zones deviendront inhospitalières. Climat, lacs, forêts autant d'atouts forts pour le Morvan dans ce nouveau contexte, pour peu que les paysages et les conditions d'accueil soient à niveau des attentes. En plus des séjours chasse ou pêche, randonnées sénior qui ont l'avantage de s'effectuer à contre-saison, d'autres types de séjour s'appuyant sur la forêt commencent à émerger : parcours trappeur, paint-ball, chasses à l'arc, gîtes d'eau ou d'arbres, accro-branches, parcours cîmes, fauconnerie, safari-photos...le champ des innovations est infini...De nombreux étangs de flottage en tête de bassins pourraient être restaurés, sans nuire à la continuité écologique, pour la lutte contre les incendies de forêt (à anticiper), pour faire des circuits pédestres thématiques (cf Préperny) le long de cours d'eau. Certains propriétaires d'anciens domaines seigneuriaux, possédant de grands surfaces boisées ont commencé à investiguer ce genre de produits touristiques, qui liés à des offres d'hébergement haut de gamme, leur procurent une diversification des revenus nécessaire à l'entretien de leur patrimoine. Des communes ou leurs communautés pourraient aussi être porteuses de tels projets. Il conviendrait peut-être de canaliser les activités motorisées de pleine nature sur des circuits particuliers, avec des espaces dédiés, pour éviter les pollutions diffuses liées à leur pratique.

Action 1.2 P12-13

L'objectif d'impliquer les populations et acteurs locaux dans des démarches citoyennes dans la gestion de la forêt est essentiel.

La création de forêts citoyennes soit sous forme publique, soit sous forme associative est à encourager avec l'organisation de chantiers forestiers d'insertion pilotés par des établissements d'enseignement technique ou des AFPA.

Les OGAF nées de la LO de 1962, ont constitué un outil essentiel de la restructuration des exploitations agricoles. La création d'Opérations de Regroupements et d'Aménagements de Parcelles Forestières devrait être envisagée comportant des procédures de recherche des propriétaires, de reprise des parcelles abandonnées, d'échanges amiables, des remembrements d'intérêt public pour la lutte contre les risques de dégâts tempêtes et incendies, des incitations fiscales à la cession de terres envers des associations de propriétaires établissant des plans de gestion raisonnée.

Action 1.3 P14.

En accompagnement du référent élu, un référent citoyen représentant le milieu associatif pourrait être aussi formé et chargé d'un réseau de surveillance des pratiques forestières.

En plus de la gestion, il convient de disposer d'une réglementation routière harmonisée sur le massif, imposant des limitations de vitesse, en fonction des profils des axes de communication, aux grumiers et aux porteurs d'engins de chantier forestier et des contrôles sur la longueur et les dépassements de charges. Les délais d'exploitation des chantiers et de transport vers les scieries ou les lieux de chargement, s'effectuant à flux tendus, imposent des contraintes de travail horaires incompatibles avec le respect des exigences de sécurité. Seules des mesures coercitives assureront le respect des conditions de travail des salariés de ce secteur, la sécurité des usagers des chemins et réseaux routiers secondaires ainsi que la remise en état lors de dégradation de réseaux collectifs.

#### Action 1.4 P15-16

Là encore coupure entre le constat en tout point pertinent de la page 15 (même si un peu optimiste sur les améliorations apportées par les précédentes chartres), et l'efficacité des actions aussi intéressantes soient-elles, qui ne sauraient être à la hauteur des enjeux énoncés. En plus de dispositions assurant le respect des sources, des zones humides, des cours d'eau avec des normes d'interdictions d'utilisation d'intrants et des mesures telles que bandes enherbées, bordures en feuillus sont à prescrire pour protéger la qualité de l'eau. Il faut notamment veiller à ce que les résidus de l'exploitation forestière ne constituent pas des obstacles aux circulations des eaux superficielles (embacles) ou aux circulations humaines ou animales par obstruction des chemins, sentiers et sentes.

#### Action 2.1 P18-19 *Anticipation des changements climatiques*

La charte ne fait pas particulièrement état sur les risques qui concernent deux essences emblématiques du Morvan : le hêtre et le châtaignier, dont l'état sanitaire est très affecté dans certaines régions françaises et qui doivent conduire à des actions de protection et en même temps à anticiper des opportunités offertes à notre massif pour l'instant moins affecté. En effet leurs zones de peuplement sont appelées à se rétrécir et l'intérêt économique de leur sylviculture devrait donc s'en trouver renforcé étant chacun sur des créneaux à produits spécifiques.

Le châtaignier est en dépérissement du fait d'attaques de champignons pathogènes, notamment dans l'ouest où 60% des arbres seraient atteints du chancre et/ou de l'encre du tronc. La réimplantation de châtaigniers en limite de bois est à favoriser en étendant son aire de production plutôt située sur le Morvan autunois.

Le hêtre qui subit aussi des atteintes cryptogamiques, est de plus touché par un développement d'attaques de divers insectes xylophages regroupés dans les termes de mineuse des feuilles, mineuse de l'écorce. Là encore le Morvan est moins affecté.

Des recherches devraient être effectuées avec l'INRA, le CEMAGREF, le CRPF pour diagnostiquer l'état sanitaire de ces essences en Morvan, étudier la mise en place de techniques de lutte bio-intégrées par mycovirus, insectes parasites et aider à la définition de stratégies commerciales des produits de leur sylviculture.

#### **Le rôle de la forêt paysanne n'est pas du tout abordé dans la charte.**

Il serait à développer pour accroître la diversification des activités dans la production de bois de chauffage en circuits courts avec achat en communs de matériels. L'élevage de chevaux pour des solutions alternatives au débardage de bois pourrait être aussi encouragé.

D'autre part la gestion de pacages arborés ou de prairies sous couverts offrant des abris naturels dans les périodes de canicule doit être encouragée ainsi que l'utilisation en estive des parcelles de prés en voie d'abandons. Des associations structurées avec les zones d'élevage voisines en surcharge animale estivale (Bazois, Auxois, Bourbonnais) seraient à étudier, alors que des initiatives ponctuelles ont pu déjà émerger.

#### 2.2 Aspects abordés dans les parties précédentes.

#### 2.3 *Renforcement des filières de transformation.*

La question de la création d'une maison de la forêt et du bois en Morvan avec une approche interprofessionnelle associant tous les partenaires de la charte et qui jouerait le rôle de comité d'expansion des produits bois en Morvan mériterait d'être posée.